



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION  
LES ECHECS DE VINCENNES POUR  
L'ORGANISATION DE "CLASSES ECHECS"**

**DÉCISION N° AU-19-453  
EN DATE DU 26 NOVEMBRE 2019**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de l'association « Les échecs de Vincennes », sise à l'Espace Daniel-Sorano, 16 rue Charles-Pathé à Vincennes et représentée par son président, Philippe Vaillant, d'organiser des « classes échecs » (groupes d'ateliers pédagogiques) dans le cadre des classes in situ pour 8 classes ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** une convention avec l'association « Les échecs de Vincennes », sise à l'Espace Daniel-Sorano, 16 rue Charles-Pathé à Vincennes et représentée par son président, Philippe Vaillant, pour l'organisation durant l'année scolaire 2019-2020 des « classes échecs », sur la base des tarifs suivants 2 560 € (DEUX MILLE CINQ CENT SOIXANTE EUROS) pour 5 séances de 2 heures pour 8 classes ; soit un total de 80 heures.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitres et articles correspondants

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

**Signé**

**Charlotte LIBERT-ALBANEL**